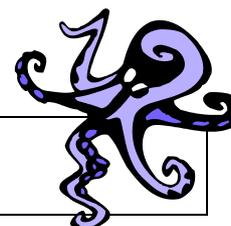


Journées Mondiales des Zones Humides - JMZH08

Appel à projets

Actions pédagogiques pour les scolaires et loisirs



Semaine du 28 janvier au 3 février 2008

Région Languedoc-Roussillon

« Notre santé dépend de celle des zones humides »

En 2008, le thème de la journée, choisi par le bureau de la Convention de Ramsar, porte sur le lien entre zones humides et santé au sens large.

Il existe des effets directs et positifs de la conservation de zones humides saines sur la santé - par exemple la fourniture de produits alimentaires, d'eau propre, etc. - et des effets directs et négatifs d'une mauvaise gestion des zones humides qui se traduit par une atteinte à notre santé - par exemple par les maladies liées à l'eau, les inondations et la pollution de l'eau.

Les lagunes méditerranéennes et leurs zones humides périphériques sont donc encore une fois fortement concernées par ce thème 2008 sous plusieurs aspects :

- ce sont de véritables « magasins d'alimentation » : poisson, coquillages, riz, viande taurine...
- elles contribuent également, dans une certaine limite, à épurer les eaux chargées en éléments nutritifs et matière organique,
- elles peuvent aussi limiter l'impact des inondations en zones littorales et permettent d'atténuer l'impact de l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes marines,
- elles sont enfin source de bien-être en accueillant un tourisme et des loisirs de plein air.

Cette année encore⁽¹⁾, Le **Pôle Relais Lagunes** coordonne la programmation d'actions autour de cette problématique.

Le **GRAINE LR** se joint à cet événement en s'attachant plus particulièrement à la programmation des actions éducatives pour un **public jeune** - scolaires et loisirs.

La formule 2008 diffère un peu de celle de la version précédente :

 les animations et sorties sur le terrain pourront être proposées sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon.

 Nous valoriserons les actions à destination d'un public qui n'a pas l'habitude de travailler sur des projets environnementaux, ou plus spécifiquement sur les zones humides. Vous pouvez nous proposer un public. Dans le cas contraire, nous trouverons une classe en lien avec votre projet.

 Vos interventions devront également être en lien avec la thématique des JMZH 2008.

 La prise en charge de l'animation pourra être partielle ou intégrale (à hauteur maximale de 300 €/jour), suivant la pertinence du projet et du lien avec nos objectifs.

➤ D'une demi-journée en sortie nature (sur votre territoire d'action)

➤ D'une demi-journée d'ateliers pédagogiques.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le descriptif de l'action que vous proposez, afin que nous puissions organiser au mieux ces journées.

Contact et Renseignements :

Sabine Gorré - GRAINE LR - sabine.gorre@grainelr.org - 04 67 06 01 11

¹ Le bilan des précédentes journées mondiales des zones humides est disponible sur le site internet du pôle : http://www.pole-lagunes.org/ftp/BilanJMZH2007_V.def_complet.pdf

Vous



Prénom et nom :

Structure :

Adresse.....

.....

Téléphone : Fax :

Email :

Votre action



Le territoire de l'action :

- Une sortie nature :
 - Sur un lieu précis :
 - Sur un lieu à préciser avec le public

→ Pour le transport du public sur le lieu d'animation :

- Une possibilité est d'ores et déjà trouvée
- Une piste est à creuser
- Aucune solution n'est pour le moment envisagée

OU

- Un atelier pédagogique :
 - En classe (ou salle du centre de loisirs)
 - Dans une salle de votre structure
 - Un lieu à déterminer

Public ciblé :

Public déjà contacté et choisi (niveau - localité - nom du responsable):.....

.....

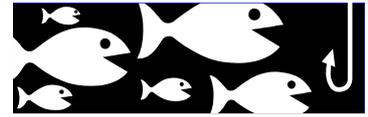
Public à déterminer sur votre territoire :

Cycle 3 - 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} - Lycée

Centre de loisirs

Autre public : (*Entourer la mention choisie*)

RAPPELS :



LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 152 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. Plus de 1400 zones humides (soit environ 123 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 23 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont trois sont situés en Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit du site « Petite Camargue » formé par l'étang de l'Or et de la Camargue gardoise, du site « Camargue » formé par le delta de Camargue et les étangs du Narbonnais.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « zones humides et santé » ?

Toutes les informations sur le site Ramsar :

http://www.ramsar.org/wwd/8/wwd2008_index.htm

Le thème proposé sera également le thème de la **10e Session de la Conférence des Parties** contractantes de la Convention de Ramsar, qui aura lieu en octobre-novembre 2008, en République de Corée. La Journée Mondiales des Zones Humides est un " tour d'échauffement " pour la communauté Ramsar, dans l'optique de l'examen beaucoup plus approfondi des zones humides et de la santé que réalise actuellement le **Groupe d'évaluation scientifique et technique de Ramsar**.

LE POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES

Un Plan d'Actions en faveur des zones humides

Suite à la mission d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides, le Préfet Bernard met en évidence la perte de la moitié des zones humides depuis 1960, notamment due aux incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Ne représentant plus que 3 % du territoire métropolitain, la France décide d'adopter en 1995 un Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) afin de sauvegarder et de reconquérir les zones humides qui ont un rôle majeur dans l'économie et la biodiversité du pays.

Après un Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) qui a permis de mieux comprendre le rôle, la fonction et les valeurs de ces milieux et la mise en place d'un Observatoire National des Zones Humides (ONZH), le bilan réalisé en 2000 fait état d'avancées significatives au niveau national avec cependant un manque de relais au niveau local.

Le besoin de relayer l'action au niveau local

De ce besoin de susciter et d'accompagner d'avantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides est née en 2001 l'idée des pôles relais « zones humides ».

Ces six pôles relais correspondant aux grands types de zones humides rencontrées en France métropolitaine (Marais Atlantiques, Mares et Mouillères, Zones Humides Intérieures, Tourbières et Lagunes méditerranéennes) ont pour mission de relayer et démultiplier le Plan National d'Action vers les gestionnaires de terrain.

Le pôle relais lagunes méditerranéennes, coordonné par la Tour du Valat et la DIREN-PACA, s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être bien représenté en Région et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels). Ayant pour objectifs d'assurer un lien entre le niveau local et national, de faciliter la circulation des informations, la mise en réseau des acteurs ou l'assistance et le conseil aux maîtres d'ouvrage, l'équipe du pôle relais lagunes met à votre disposition de nombreux outils (site Internet, bases de données bibliographiques, lettres électroniques, programmes de formation...) et reste disponible pour répondre à vos attentes et besoins.

Centres de ressources, outils d'expertise, catalyseurs et souvent « optimiseurs » des initiatives territoriales, le pôle relais lagunes est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires, sans distinctions géographique et administrative.

Site web: <http://www.pole-lagunes.org>